

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Avis sur la distribution d'électricité aux
grands consommateurs industriels

No : R-3563-2005

**L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE
ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC**, personne
morale dûment constituée, ayant son
siège social au 2000, rue Mansfield,
bureau 320, Montréal, province de
Québec, H3A 2Y9,

Requérante

DEMANDE D'INTERVENTION

**(Article 25 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et article 8 du
Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)**

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LA REQUÉRANTE SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

L'AIEQ

L'Association de l'industrie électrique du Québec («**L'AIEQ**») est un organisme à but non lucratif œuvrant au Québec depuis 1916 dans le secteur de l'électricité.

L'AIEQ regroupe près de 160 membres corporatifs parmi lesquels on retrouve les principaux manufacturiers et distributeurs d'équipement électrique, les ingénieurs-conseils, les entrepreneurs en électricité ainsi que diverses institutions d'enseignement, organismes de recherche et entreprises de services reliés au domaine de l'électricité.

En excluant Hydro-Québec, les membres de l'AIEQ emploient directement environ 20 000 personnes hautement spécialisées dans le domaine de l'industrie électrique.

L'AIEQ a pour mission première de représenter l'industrie électrique du Québec et de voir à la promotion et à la défense des intérêts de ses membres, tout particulièrement dans le cadre de débats de fond susceptibles d'affecter le développement durable de l'électricité ou les intérêts économiques de ses membres.

REPRÉSENTANT

Toute communication concernant cette demande d'intervention doit être adressée à:

L'Association de l'industrie électrique du Québec
a/s Monsieur Gaëtan Thibault
Président du Conseil d'administration
2000, rue Mansfield, bureau 320
Montréal (Québec) H3A 2Y9
Tél. : (514) 281-0615
Télécopieur : (514) 281-7965

MOTIFS DE L'INTERVENTION

Le secteur industriel occupe, avec 44% de la consommation d'électricité, une place prépondérante du bilan énergétique et électrique du Québec. Cinq groupes industriels soit le secteur de la fonte et de l'affinage, le secteur des pâtes et papiers, le secteur de la Chimie, le secteur de la métallurgie et enfin, le secteur des mines s'accaparent à eux seuls la grande majorité de cette consommation.

Au cours des 10 prochaines années, ces grands consommateurs d'électricité seront responsables de près des $\frac{3}{4}$ des nouveaux besoins en électricité.

Au cours des prochaines années la situation de l'offre sera très tendue et les coûts des nouveaux approvisionnements en électricité seront dictés par le marché. Ces coûts seront beaucoup plus élevés que pour les approvisionnements patrimoniaux et de plus se démarqueront des revenus basés sur une tarification au coût moyen.

L'impact de la croissance de la demande en provenance des grands consommateurs industriels sur les consommateurs d'électricité ainsi que sur la société québécoise est indéniable.

L'AIEQ à travers ses membres est en mesure d'apporter une contribution positive à ce débat.

C'est pourquoi l'AIEQ souhaite intervenir sur ce dossier et fournir ses observations écrites sur cette question.

NATURE DE LA PARTICIPATION

L'AIEQ ne traitera que du deuxième aspect de l'avis soit :

«Étudier l'impact pour les consommateurs et la société québécoise de fournir d'importantes quantités d'électricité à une même entreprise.»

CONCLUSION

L'AIEQ soumet respectueusement qu'elle a un intérêt manifeste et suffisant pour participer à l'étude de ce dossier et demande à la Régie de lui accorder le statut d'intervenant dans ce dossier de même que tous les droits et privilèges associés à ce statut.

Signé à Montréal, ce 29ième jour de mars 2005

**L'Association de l'industrie
électrique du Québec**

Par :  _____